IMPRESSUM

Rédaction : Doriane et Laurent Muhlemann

Rue Joseph-Berthet 4

1232 Confignon Parcelle no 95

Tél. 022 / 757 51 27

Adresse e-mail: jardins@muhlemann.ch

Site Internet: www.muhlemann.ch

Journal à parution trimestrielle Numéro 3/13

Couverture : bolet et châtaignes

* * *

Les suggestions, commentaires, lettres de lecteurs et petites annonces peuvent être adressés à l'adresse ci-dessus.



Chronique des jardins familiaux de Bernex



bolet et châtaignes

Juillet à septembre 2013



CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



PRODUITS MENAGERS - VINS - BOISSONS - PRODUITS DU TERROIR PLANTONS - FLEURS - OUTILLAGE - ENGRAIS - TERREAUX MACHINES DE JARDIN - ALIMENTS POUR ANIMAUX

•

1252 MEINIER

Route de Compris 14

1233 LULLY-BERNEX

Rue des Sablières 15

Ch. des Cornaches 1

Voie n° 11A T 022 306 10 10 F 022 306 10 11

T 022 752 44 71 F 022 752 47 08 T 022 850 91 60 F 022 757 61 79

info@satigny.landi.ch info@meinier.landi.ch

info@lully.landi.ch













PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

• LE SPÉCIALISTE DU RECYCLAGE

Contribue
à la protection
de l'environnement

- GRAVIÈRES
- LOCATION DE MACHINES

L'artisan moderne de l'automobile



Vente et réparations toutes marques

Pour toute réparation de mécanique ou électrique, travaux d'entretien, préparation pour expertise

> 58, route de Pré-Marais 1233 BERNEX Tél. (022)757 67 70 Fax (022)757 32 21

Voiture en prêt ou prise en charge à domicile



hi tech systems s.a.

ordinateurs - périphériques - réseaux - internet

Spécialiste en logiciels de gestion :

comptabilité - gestion commerciale - salaires

contact: Laurent Mühlemann

7 (022) 344 77 88

MOT DU PRESIDENT

Chères Jardinières, chers Jardiniers,

Le rapport de la visite annuelle de notre groupement du mardi 25 juin 2013, par les représentants de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux (FGJF), est affiché au local à louer. Notre groupement tolère:

- les tonnelles, à condition qu'elles se trouvent à une distance réglementaire du voisin
- un évier à l'extérieur du chalet ou de la pergola, à condition qu'il soit d'une dimension réduite (max. 0,60 x 1,20) et camouflé de lierre
- deux tonneaux récupérateurs de pluie

Tout écart par rapport à ce qui précède doit être réglé dans les plus brefs délais.

Les haies doivent être taillées au minimum une fois par année à une hauteur de 2m et ne pas dépasser la barrière. Les arbres ne doivent pas dépasser une hauteur de 4 m. (loi cantonale). En cas de non respect, certains travaux (arbres et haies à rabattre ou plantations trop hautes ou trop près du voisin) vont être exécutés par un paysagiste aux frais du parcellaire.

Nous avons actuellement 75 personnes sur notre liste d'attente et beaucoup y sont depuis plusieurs années. Alors, si vous n'avez plus le temps, la force ou la motivation, laissez votre parcelle à un nouveau jardinier. Une résiliation, valable pour la fin de l'année et sans frais supplémentaires, doit être faite jusqu'à fin septembre (voir article dans la chronique de fin juin).

Vu cette forte demande, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer le règlement (exclusion selon article 10 c des statuts de la FGJF) d'une manière plus stricte et irrévocable.

Les parcellaires qui ignorent nos règlements et les rapports de la FGJF courent un très grand risque d'être exclus sans nouvel avertissement.

Meilleures salutations

Fridolin Glarner et le comité

SOMMAIRE

Éditorial - Sauvons nos cabanons !	p.	4
Jeu 3/13, mots suisses romands Solution du jeu 2/13 quiz sur les oeufs	p.	5
Programme automne-hiver par Killy Hueber	p.	6
Argot de la région Concours du plus haut tournesol	p.	7
Plan directeur 2030 et avenir du groupement	p.	8 et 9
Petite faune dans notre groupement Vol de légumes	p.	10
Recette : courgettes à l'aigre-doux	p.	11
La bouillie bordelaise	p.	12 et 13
Mot du président	p.	14
Impressum	p.	16



EDITORIAL - SAUVONS NOS CABANONS

Comme vous pourrez le lire dans cette édition de notre chronique, les plans d'urbanisation du canton risquent de remettre en cause la forme que prendront dans le futur les jardins familiaux genevois, qu'ils soient nouveaux ou déplacés. La tendance qui se dessine est celle d'un terrain d'au maximum 200 m2 sans cabanon, s'apparentant à ce que l'on appelle maintenant des "plantages". Ce drôle de nom suisse romand, qui heurte d'ailleurs nos oreilles, est un jardin urbain, souvent au pied d'immeubles, avec un coffre pour les outils mais sans petit chalet. Ce type de potager rencontre les faveurs de la classe politique, toutes tendances confondues. Les verts v sont favorables puisque cela n'implique pas un déclassement de la zone agricole, les libéraux-radicaux pensent que c'est suffisant ainsi et l'on peut se demander si les socialistes n'y retrouvent pas une nostalgie kolkhozienne. Il n'y a donc que peu d'alliés pour sauver le cabanon de jardin. Pourtant, sans remettre en question les jardins urbains qui ont un rôle positif à jouer dans nos villes, il y a une différence de taille entre celui-ci et le nôtre dans sa forme actuelle pourvue d'un chalet.

Sans cabanon, c'est tout un aspect social de ce loisir qui disparaîtrait. Finies les retrouvailles familiales sous la pergola, le refuge au chaud en arrière saison après des heures de jardinage, le stockage hivernal des légumes en caisse. l'accueil de hérissons, chats et autre petite faune. Les parcellaires, dans leur majorité, n'ont simplement pas la possibilité d'être propriétaire d'une maison et retrouvent donc dans un groupement un petit coin à eux. Il est fort probable que nous devrons nous battre ces prochaines années, aux côtés de la Fédération genevoise, pour conserver des jardins avec cabanon lors du déplacement d'un groupement. C'est pourquoi, il est nécessaire de donner actuellement la meilleure image possible de nos groupements. Evitons dès lors de fournir des arguments à nos détracteurs. Montrons leur que le jardinage reste la priorité et qu'il n'y a pas un basculement de ces fondements vers un lotissement de petites résidences. Même si de nombreux points ne figurent pas dans le règlement, certaines pratiques, comme des constructions en béton armé, des piscines hautes, des trampolines ou des sonos puissantes sont autant de points qui peuvent influencer négativement ceux qui voudront, à un moment donné, faire passer l'idée que les jardins familiaux sont devenus des résidences secondaires.

culture alliées à des traitements naturels préventifs que des résultats probants pourront être obtenus. En voici quelques-uns :

L'extrait fermenté de bardane

Cette solution s'effectue en plongeant 1 kg de feuilles fraîches de bardane dans 10 litres d'eau. Il faudra mélanger tous les jours pour oxygéner le mélange jusqu'à disparition des petites bulles indiquant la fin de la fermentation. L'extrait sera alors soutiré et filtré dans un linge. Il sera utilisé en le diluant à 10%, deux fois par semaine. Même si cette préparation requiert du temps et de l'attention, elle sera alors stable et pourra être conservée à la cave pendant plusieurs mois, ou même jusqu'à l'année suivante.

L'infusion de fleurs de tanaisie

Très rapide à faire mais ne se conserve pas. Elle sera utilisée dans les quelques jours après sa préparation. Il suffit de faire bouillir 1 litre d'eau et d'y ajouter, hors du feu et en couvrant, 30 grammes de fleurs de tanaisie. Cette préparation sera utilisée pure.

La bicarbonate de soude

C'est une molécule qui permet d'atténuer l'acidité. En la vaporisant sur les feuilles, leur surface devient moins acide et limiterait la capacité des spores de champignons à se développer. La composition de la solution est la suivante :

- 1 cuillerée à café de bicarbonate de soude
- 1 litre d'eau
- 1 cuillerée à café de savon de Marseille liquide.

Vaporiser ensuite sur les plantes contaminées.

Il y a également les purins de prêles, d'orties ou même le lait non écrémé dilué à 1/10e.

En magasin ou sur Internet, l'on peut trouver l'Aminocuivre qui contient certes du sulfate de cuivre, mais en quantité 8 à 10 fois moindre que la bouillie bordelaise avec, semble-t-il, une grande efficacité.

LA BOUILLIE BORDELAISE

C'est le nom que l'on donne communément à un mélange d'eau, de sulfate de cuivre et de chaux que beaucoup de jardiniers utilisent pour protéger certaines plantes des champignons indésirables. Les tomates, la vigne et autres plantes traitées avec ce pesticide ont des traînées bleu verdâtre bien connues. Son efficacité est prouvée, notamment dans la lutte préventive contre le mildiou, petite moisissure qui ravagea le vignoble à la fin du XIXe siècle. C'est incidemment, en constatant que certaines vignes au bord des routes étaient moins sujettes à la maladie, que les qualités fongicides du cuivre furent découvertes en 1882. Depuis, la bouillie bordelaise est une panacée pour la prévention des maladies dans nos jardins familiaux. D'ailleurs certaines parcelles pourraient s'appeler les "jardin des Schtroumpfs" tant cette couleur bleue est omniprésente.

Asperger ses cultures de cuivre est si banal, que beaucoup considèrent cette substance comme inoffensive. Ce n'est toutefois pas le cas. Si le sulfate de cuivre est moins dangereux que d'autres produits chimiques du marché, il n'en reste pas moins considéré comme un produit toxique pour l'homme en cas d'inhalation ou d'ingestion. Les ouvriers de la vigne chargés de vaporiser ce produit peuvent développer des conjonctivites, des eczémas, des pneumonies et parfois même des cancers du type adénocarcinomes. Pour nos usages, les doses sont moindres, mais le risque est l'accumulation dans les sols au fil du temps et ultérieurement l'ingestion de plantes trop chargées en cuivre. Le danger le plus grand est couru par la faune aquatique qui peut périr à faible dose. Les organismes qui vivent dans la terre peuvent également être affectés, notamment les vers de terre. La bouillie bordelaise n'est donc pas un produit anodin alors ceux qui souhaitent l'utiliser doivent traiter avec parcimonie et une dilution plus importante que celle préconisée.

Les jardiniers qui souhaitent s'orienter vers un mode de culture sans bouillie bordelaise doivent trouver un moyen de la remplacer. Les moyens alternatifs existent mais souvent d'une moindre efficacité. C'est sûrement dans l'application de certaines règles de

JEU 3/13 - MOTS SUISSES ROMANDS

Certains mots de notre vocabulaire usuel sont typiquement suisse romand et ne manqueront pas de nous trahir lors de déplacement en France, un peu plus loin que la Savoie, ou au Canada. Ils sont si courants que nous ne savons parfois même pas qu'ils relèvent de notre région et c'est tout étonné que nous nous apercevons que le correcteur orthographique de notre traitement de textes nous les signale en erreur. Citons par exemple un cornet en papier pour les commission (un sac), un linge de bain (une serviette pour les Français), s'encoubler (trébucher), appondre (relier deux éléments), nonante (quatre-vingt dix), etc.

Le petit jeu que nous vous proposons est de deviner la signification de mots régionaux un peu moins courants :

•	une crousille ?	□ une femme âgée	une tirelire	
•	un gniaf ?	□ un porte-monnaie	□ un moineau	
•	baboler	□ se plaindre	□ grommeler	
		•	□ un batelier	
•	un bacouni	une sorte de pâte	un bateller	
•	badadia	□ un peu fou	□ avare	
•	une batoille	□ une bavarde	□ un pot à lait	
•	une bedoume	□ une femme stupide	□ une chaise	
•	pédzer	□ chanter	□ coller	
•	un gulu	□ de la colle	□ un homme	
•	des soccolis	□ sabots en bois	□ outils	
•	stramm	□ stupide	□ sévère	
•	un rapportapet	□ un rapporteur	□ un clapet	
•	des chicots	□ des choux	□ des laitues	
•	une carre	□ une pause	□ une averse	
•	la diaffe	□ la boue	□ une bêtise	
•	des attriaux	□ des moutons □ du foie de porc		
•	le féleu	□ un pot cassé □ le soleil		
•	épignachée	□ piquante	□ ébouriffée	
•	un welche	□ un suisse romand	□ un allemand	

SOLUTION DU JEU 2/13 (quiz sur les oeufs)

1. vrai, 2.faux, 3.vrai, 4. vrai, 5.vrai, 6. vrai, 7.faux

Programme 2013 "Allée 13"

Dimanche 6 octobre à midi

Tète de Veau, sauce ravigote



ou Fondue Allée 13 une fondue pas comme les autres



DIMANCHE 27 OCTOBRE à MIDI

Cochonailles Jurassiennes

Dimanche 17 novembre à midi

Raclette ou Fondue Allée 13

Dimanche 8 décembre Arrivée du Père Noël



Mardi 31 décembre

Réveillon fin d'année 2013

Ambiance et danses jeu de cartes et boules à tous les repas

Inscription et renseignements

Allée 13 ou 076 646 74 87

RECETTE - COURGETTES A L'AIGRE DOUX

Voici une excellente idée pour conserver quelques jeunes courgettes fermes lorsqu'elles abondent au jardin. Contrairement à la congélation, cette préparation est goûteuse et sera appréciée en accompagnement de raclettes ou autres plats hivernaux.

Ingrédients:

- 1kg500 de jeunes courgettes
- 1 ou 2 oignons
- 1/2 litre d'eau
- 1/2 litre de vinaigre
- 350g de sucre
- 3 grandes cuillères à café de curry
- 1 cuillère à café de grains de poivre

1er iour

Peler et couper courgettes et oignons, saler et laisser 12h. à couvert

2e iour

Rincer à l'eau froide, verser sur les légumes le mélange suivant en respectant les proportions énoncées ci-avant : eau, vinaigre, sucre, curry et poivre. Laisser, encore une fois, 12h. à couvert

3e iour

Cuire le tout environ 7 minutes. Attention ! Les courgettes doivent rester croquantes. Remplir les pots et les faire refroidir lentement, entourés de linges par exemple, puis stocker au frais et au sec.



Achat - conseils - vente pour le client

dans les domaines suivants :

Antiquités - objets de collection - débarras complets

Laurent Mühlemann - Tél. 079/302 38 38 - laurent@muhlemann.ch



PETITE FAUNE DANS NOTRE GROUPEMENT

Le groupement des jardins familiaux de Bernex, par sa taille et sa localisation en bordure de campagne, sert de refuge, temporaire ou établi, à une multitude de petits animaux. La rédaction serait grandement intéressée de recueillir vos observations sur la question. Quels animaux avez-vous vu dans votre jardin ? Si vous n'en connaissez pas le nom, une photo ou un bref descriptif est souvent suffisant pour déterminer l'espèce résidente ou visiteuse. Toute anecdote sur ce sujet est par ailleurs bienvenue. Le plus simple est de nous envoyer votre petite liste d'observations à l'adresse email suivante : jardins@muhlemann.ch ou la laisser à la parcelle 95

Quels mammifères avez-vous surpris ? (à part, chats et chiens). Cela peut-être des souris, si oui à quoi ressemblaient-elles, dans le jardin ou le cabanon ? Avez-vous croisé un renard ou un blaireau, des chauves-souris, des lièvres ou autres ?

Quels reptiles ? Avez-vous vu des serpents, si oui vipère ou couleuvre ? Des lézards verts ? Des orvets ?

Quels batraciens ? Des grenouilles, des tritons, des salamandres, si oui où, quand et lesquels ?

Quels oiseaux ? A part les moineaux, quelles mésanges, quels pics, etc.

Quels insectes? coléoptères, papillons, chenilles, etc.

Merci beaucoup pour vos indications!

VOLS DE LEGUMES

Comme chaque année, de nombreux vols de légumes ont lieu dans notre groupement. Prendre des légumes sans permission dans une autre parcelle n'est pas anodin et frustrant pour les propriétaires. Soyez donc vigilants, surtout tôt le matin, le soir et par mauvais temps!

ARGOT DE LA REGION

Ce petit texte, composé par la rédaction, montre bien que le parlé argotique de ceux qu'on appelle les « bons genevois » est plein de saveur!

Ceszigues se baguenaudait dans les allées des jardins de Bernex, pouais, ses grolles pleines de peuffe, une floppée de champis dans les poches. Faut dire que des niottes, il en avait des crâlées et ne revenait jamais bredouille malgré la roille ou la fricasse de ce début novembre. A 60 berges, ce gnière était encore vigousse, solide sur ses quiches, pas le genre molachu toujours à pécloter. Après cette longue marche, il aurait bien rupé la moindre. Il relugua un cassoton qui sentait bon le bouilli avec des porreaux. C'était celui de son voisin qui faisait un roupillon, adossé au gabion, la Julie sur ses genoux. Il poussa une bouëlée pour le réveiller. Eh, tes colles, qu'est-ce que tu foutimasses, tu fais un clopet au lieu de surveiller ta tambouille qu'a l'air si rapicolante ? Réveillé en sursaut, un peu grinche, il s'encoubla de tout son long sur son fourbi, gogeant maintenant dans une gouille entre grattacus et raisinets. T'es boffiau, qu'il lui dit, de pousser des ciclées alors que je me reposais! Je me suis fais mal aux piautes et j'ai pris un coup sur le crémol! Vite réconciliés, les deux copains se mirent à table et ouvrirent un péteux qui les requinqua. Ensuite, comme deux barjaques, ils se racontèrent des witz; c'était bonnard!

CONCOURS DU PLUS HAUT TOURNESOL

A peu près une dizaine de participants jusqu'ici avec de beaux spécimens de tournesols dont un qui sort du lot ! Le concours est toujours ouvert et le restera jusqu'à la fin novembre, alors avis aux amateurs qui auraient un tournesol géant d'arrière-saison ! Les résultats complets seront publiés dans notre prochaine chronique de fin décembre.

PLAN DIRECTEUR 2030 ET AVENIR DU GROUPEMENT

Le plan directeur 2030, tenant compte de quelques souhaits des communes, a finalement été voté par le Grand Conseil le 20 septembre. Il devra encore être approuvé par la Confédération. A l'arrivée, le texte est passé à une large majorité de 64 voix (PS, Verts, PDC et PLR) contre 19 (MCG et UDC). Est-ce une bonne chose ? L'avenir nous le dira ! La réalité pourrait par ailleurs rattraper bien vite ce plan notamment en ce qui concerne les prévisions de croissance économique et les finances des communes. Les lobbies immobiliers se frottent les mains, d'autres, plus naïvement ont été séduits par de belles promesses mais peu se sont interrogés sur les possibilités de freiner à terme un développement urbain surdimensionné dans un territoire limité. C'est la raison de l'argent et de la pensée à court terme qui, une fois encore, l'a emporté.

Ce vote ne sera pas sans conséquences sur les groupements de jardins familiaux genevois. Nos élus penchent maintenant pour un non remplacement systématique des jardins supprimés au lieu de les déplacer comme cela s'est fait à Plan-les-Ouates par exemple. Ils préfèreraient une compensation sous forme de plantages (petits jardins communs sans cabanon au pied d'immeubles) voire de parc agro-urbain, sorte de musée en plein-air de ce qu'était la campagne avant l'urbanisation (projet en cours à Bernex le long de l'autoroute). Pour cela, la loi genevoise M240 de 1960, ci-après, devrait être modifiée :

Art. 1 But

Le Conseil d'Etat veille à la sauvegarde et au développement des jardins familiaux.

Art. 2 Baux

Le Conseil d'Etat facilite la conclusion de baux à long terme ayant pour objet les terrains destinés à l'exploitation des jardins familiaux.

Art. 3 Aménagement

L'Etat et les communes facilitent l'aménagement des terrains mis à disposition des jardins familiaux.

Lors des débats, une députée « verte » a dit que cela serait vite fait car la loi est très courte! Ne comptons donc ni sur les verts, ni sur le WWF pour sauver nos groupements car ils sont opposés à tout

nouveau déclassement dans la zone agricole, puisqu'il n'y aurait plus de place ailleurs pour reloger un groupement déplacé. Dans le même esprit, voici un extrait d'une intervention d'un député « radical »

Un député (R) salue la nouvelle démarche visant à ne pas compenser systématiquement les pertes de jardins familiaux, surtout que l'un des objectifs du PDCn est de se donner les moyens d'économiser le sol. Le concept de jardin familial avec beaucoup de dallage et de maisonnettes laisse finalement peu de surfaces réellement cultivées. Il imagine que c'est dans ce sens-là que l'Etat s'oriente, ce qui est un bon changement

Pour la petite histoire, le canton de Genève va devoir trouver un subterfuge pour déclasser les 3% de zone agricole prévus dans le PDCn 2030 car la surface d'assolement minimale contrôlée par la Confédération a atteint ses limites. Une idée est de considérer des vignes en zone céréalières cultivables... La ligne directrice du PDCn 2030 concernant les jardins familiaux est contenue dans la fiche A14 « Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages » que l'on peut consulter sur Internet. Cidessous la définition des objectifs :

La planification s'oriente prioritairement vers des formes de jardinage plus économes en sol, en développant des projets de jardins familiaux occupant moins d'espace que la forme traditionnelle et en encourageant la création de plantages – jardins potagers sur une surface restreinte, dans les nouveaux quartiers d'habitations ou dans les espaces qui s'y prêtent des quartiers existants.

Qu'adviendra-t-il de notre groupement à l'horizon 2020-2030 ? A l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir une décision définitive sur la conservation du groupement tel quel, son éventuel déplacement ou sa radiation avec mesures compensatoires. Lors des tables rondes du 29 mai 2012 les avis étaient partagés entre conserver les jardins ou les reloger dans les plantages. Sur le site de l'Etat de Genève, il est pour l'instant mentionné que l'opportunité d'un déplacement des jardins familiaux est à étudier. Alors, chers amis jardiniers, comme le dit notre président, il est important d'avoir un groupement exemplaire pour ne pas donner d'arguments aux détracteurs des jardins familiaux dans leur forme actuelle. D'autre part, nous devrons aussi rester forts et démontrer notre attachement à ces coins de terre privilégiés. Espérons aussi que nous aurons un peu de chance et que nous passerons entre les gouttes!